
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1531

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 octobre 2014 en y retirant les articles 12.001, 20.024, 20.027, 30.004, 30.005 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1533

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1534

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît, dans sa Charte montréalaise des droits et responsabilités, l'âgisme comme une forme de discrimination de nature à contrer la dignité de l'être humain;

Attendu que la dignité de l'être humain, l'inclusion et l'égalité représentent des valeurs fondamentales énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal a été désignée officiellement « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec suite à l'adoption le 25 septembre 2012 de son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Attendu que les engagements énoncés dans le « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ vont dans le même sens que les principes énoncés par la Ville de Montréal dans son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal adhère au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ et que le maire soit mandaté pour le signer au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1140706005

CE14 1536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

Adopté à l'unanimité.

12.003 1146369001

CE14 1537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux suivants, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 6A : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell dans la rue de Nazareth, entre les rues William et Saint-Jacques;
- lot 6D : remplacement, entre les rues Wellington et Ottawa, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth;
- lot 6E : remplacement, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth de même qu'aménagement d'un embarcadère d'autobus dans cette rue;
- lot 6F : remplacement d'infrastructures souterraines dans la rue de Nazareth, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- lot 6G : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal dans les rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul, entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke;
- lot 20D : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest;

- lot 23 : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 30A : réfection d'infrastructures souterraines dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 8 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington (incluant l'actuelle bretelle de sortie « Wellington ») et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder au nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue Duke à partir de l'autoroute Bonaventure;
- lot 8A : réalisation de travaux de structures préparatoires à ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure entre les rues de la Commune et Wellington;
- lot 26A : réalisation de travaux de chaussée requis dans le secteur délimité par la rampe de sortie « Wellington » de l'autoroute Bonaventure et les rues Brennan et Duke;
- lot 27 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Bonaventure à partir du nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue de Nazareth;
- lot 29 : démolition de la portion de l'actuelle autoroute Bonaventure située entre les rues de Wellington et William.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141009006

CE14 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux suivants, qui débuteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 6A : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell dans la rue de Nazareth, entre les rues William et Saint-Jacques;
- lot 6D : remplacement, entre les rues Wellington et Ottawa, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth;
- lot 6E : remplacement, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth de même qu'aménagement d'un embarcadère d'autobus dans cette rue;
- lot 6F : remplacement d'infrastructures souterraines dans la rue de Nazareth, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- lot 6G : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal dans les rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul, entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke;
- lot 20D : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 23 : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 30A : réfection d'infrastructures souterraines dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;

- lot 8 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington (incluant l'actuelle bretelle de sortie « Wellington ») et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder au nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue Duke à partir de l'autoroute Bonaventure;
- lot 8A : réalisation de travaux de structures préparatoires à ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure entre les rues de la Commune et Wellington;
- lot 26A : réalisation de travaux de chaussée requis dans le secteur délimité par la rampe de sortie « Wellington » de l'autoroute Bonaventure et les rues Brennan et Duke;
- lot 27 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Bonaventure à partir du nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue de Nazareth;
- lot 29 : démolition de la portion de l'actuelle autoroute Bonaventure située entre les rues de Wellington et William.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141009007

CE14 1539

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Électronique sécurité Thomas ltée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13784 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145281006

CE14 1540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'addenda no 2 visant les trois contrats octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390), pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collective sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats afin de couvrir les coûts de la valorisation du verre;

- 3 - d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 \$ à partir de 2015 jusqu'en 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140695001

CE14 1541

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Thermo Fisher Scientific, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 937,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13712 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143108001

CE14 1542

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143438010

CE14 1543

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Centre de tri Mélimax inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 84 137,14 \$, taxes et contingence incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13840;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144730004

CE14 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de traitement des sols des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 416 941,20 \$, taxes incluses, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144730002

CE14 1545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2- d'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1145318004

CE14 1546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1141541003

CE14 1547

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats avec Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11577 (CG11 0257);

Adopté à l'unanimité.

20.011 1142621003

CE14 1548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 719 139,92\$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Pavages D'amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 926 104,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278001;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 757 718,25 \$, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822044

CE14 1549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145965002

CE14 1550

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6700;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1141246011

CE14 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143334025

CE14 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143334026

CE14 1553

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 178 268,74 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture et des travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Cloutier et Gagnon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 007,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5728 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141029005

CE14 1554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 394 565,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Norgéreq ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5737;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143482002

CE14 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 548 735,43 \$, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144474002

CE14 1556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, le contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (CE10 1796) en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard, portant ainsi le montant total de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143482001

CE14 1557

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Enviromet International inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et les observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016, pour une somme maximale de 440 038,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13813 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1140587001

CE14 1558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 140 844,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143815003

CE14 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1143334024

CE14 1560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143334027

CE14 1561

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la proposition de deux concepts thématiques permettant de définir la vocation de développement du parc-nature des Sources, pour une somme de 97 383 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services datée du 9 juin 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144240011

CE14 1562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141246016

CE14 1563

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les conventions de commandite avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144368008

CE14 1564

Vu la résolution CA14 240487 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le versement dans le domaine public de la Ville, à des fins de rue, du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports d'inscrire au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* ledit lot à des fins de rue;
- 3 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de procéder à une identification cadastrale du mur mitoyen construit en partie sur ledit lot, afin de le distraire du domaine public et de publier adéquatement l'abandon de ce mur au propriétaire voisin, et ce, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 1006 du Code civil du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146347066

CE14 1565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 828 950 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1144435004

CE14 1566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., à des fins d'un stationnement, un terrain vague d'une superficie d'environ 1 280 mètres carrés, constitué des lots 2 806 719 et 2 334 609 ainsi qu'une partie du lot 2 806 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011, moyennant une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1145323004

CE14 1567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1145323009

CE14 1568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à des fins de studios de création et production en arts contemporains, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 mètres carrés, pour la période du 10 août 2011 au 30 juin 2015, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 51 448,55 \$, excluant les taxes;

- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification, au 1^{er} juillet 2015, et tant que la Ville demeurera propriétaire de l'immeuble, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1145323007

CE14 1569

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine grevant une partie du lot 4 680 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 80,6 mètres carrés, tel que montré au plan P60401 préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2013 sous le numéro 3104 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire, sujet aux termes et conditions énoncés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144396001

CE14 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

C2S Arts et Événements	15 000 \$
Compagnie musicale La nef	17 000 \$
Fondation Québec Cinéma	13 000 \$
Groupe d'Intervention Vidéo	15 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	15 000 \$
Filles électriques	12 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	15 000 \$
Missions Exeko	15 000 \$
Oboro	12 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$
TOTAL :	151 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140015003

CE14 1571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1143501003

CE14 1572

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 37 200 \$ à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Écotech Québec, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352007

CE14 1573

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Projets Saint-Laurent-Jour de la Terre afin de coordonner un appel à projets visant la plantation d'arbres à Montréal, dans le cadre du projet « En route vers le 22 avril 2017 »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1146620014

CE14 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 435 045 \$, pour les années 2014 à 2017, au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1144674001

CE14 1575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1146352009

CE14 1576

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 2- de mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140230001

CE14 1577

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144278001

CE14 1578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la proposition de redressement et validation d'actes contenue dans la missive du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 2 septembre 2014;
- 2 - de transmettre par écrit au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'opinion de la Ville, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141477024

CE14 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014-2015 à World Cities Culture Forum au montant de 5 000 euros (7100 \$ CAD approximativement);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140026003

CE14 1580

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 125 551,02 \$, taxes incluses, relative au paiement d'une somme de même montant en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués en 2009 dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140024001

CE14 1581

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet « Gestion des ententes - Développement culturel et autres », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144838004

CE14 1582

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1145268003

CE14 1583

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles à intenter une requête introductive d'instance en garantie à l'encontre de Plania inc., dans le cadre du recours intenté par Groupe Dubé et Associés inc. contre la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1140570001

CE14 1584

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors Cour pour la somme de 300 000 \$ plus taxes, soit 344 925 \$ en capital, intérêts et frais, d'une action en dommages au montant de 2 661 696 \$ intentée par Waste Management Québec inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143302004

CE14 1585

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la Fédération canadienne de gymnastique à déposer auprès de la Fédération internationale de gymnastique la candidature de Montréal à l'accueil des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017;

si Montréal est choisie pour accueillir ces Championnats par la Fédération internationale de gymnastique :

2 - de confirmer son engagement à consentir un soutien d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour soutenir la tenue de ces Championnats à Montréal;

3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer une convention de contribution à intervenir entre la Ville et le comité organisateur établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier municipal, laquelle convention devant être approuvée par l'instance publique municipale concernée.

de recommander au conseil d'agglomération :

de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue du 27 septembre au 9 octobre 2017, des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Adopté à l'unanimité.

30.012 1131278008

CE14 1586

Vu la résolution CA14 16 0308 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142604001

CE14 1587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143520009

CE14 1588

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140870002

CE14 1589

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »;

3- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

4- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1141010013

CE14 1590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de majorer les fourchettes salariales des cadres ainsi que les taux de salaire des membres de l'état-major pompier de 2 % au 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145981005

CE14 1591

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le document synthèse « 2004-2014 : Engagé pour l'égalité », produit par le Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144233005

CE14 1592

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143496012

Levée de la séance à 10 h 36

70.001

Les résolutions CE14 1531 à CE14 1592 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville